



fractionnement des congés payés

Par **samaritain35**, le **14/01/2011** à **14:53**

Bonjour,

je me pose la question suivante: un CDD de 7 mois arrivé début octobre prend 1 semaine de congés payés en décembre (accord de la direction), vu que l'on accorde des cp supplémentaires (fractionnement) quand on est en dehors de la période légale (après le 31 octobre) cette semaine prise en décembre lui donne-t-il une journée supplémentaire, ou bien ne commence t-on pas à calculer à partir de moment ou le salarié a acquis 5 semaines de CP sur la période de référence?

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **14/01/2011** à **15:46**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez les dates de début du CDD et de la prise des congés payés...